

## **Question de Mme Kattrin Jadin au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la coopération avec les services d'enquête fédéraux américains"**

**Kattrin Jadin** (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, cette question est toujours d'actualité puisque, en consultant la revue de presse de ce matin, j'apprenais que certains membres des services secrets américains se trouvent actuellement en Belgique afin d'aider nos services à mieux investiguer dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Je ne sais pas si cette question est toujours autant d'actualité, mais je compte sur vous, monsieur le ministre, pour m'en dire plus à ce sujet.

Dans la foulée des attentats du 22 mars dernier, durant lesquels des citoyens américains ont également perdu la vie, Washington a immédiatement annoncé son intention d'envoyer une équipe d'enquêteurs du Federal Bureau of Investigation (FBI), afin de soutenir la police belge dans ses enquêtes.

Cette aide se serait au final avérée précieuse, puisque c'est le logiciel de reconnaissance faciale fourni par les enquêteurs américains "Next generation identification system (NGIS)", qui aurait permis l'identification formelle de Mohamed Abrini comme le troisième suspect de l'attentat à l'aéroport de Bruxelles National.

Par ailleurs, les enquêteurs belges auraient également confié à leurs homologues américains des copies du matériel informatique saisi lors des dernières perquisitions. La police américaine aurait enfin apporté un soutien à la Regional computer crime unit (RCCU) pour affronter la surcharge de travail causée par les enquêtes sur les attaques de Bruxelles.

Monsieur le ministre, mes questions sont les suivantes. Vos services confirment-ils la collaboration des services d'enquêtes belges et américains dans ces différents domaines? D'autres formes de coopération ont-elles également été entreprises entre nos deux services?

Existe-t-il, à ce jour, un accord de coopération unissant les services de police et judiciaire entre la Belgique et les États-Unis? Dans l'affirmative, vos services envisagent-ils de renforcer celui-ci afin d'optimiser les moyens mis à disposition dans le cadre de cette enquête?

**Jan Jambon**, ministre: À la suite des attentats survenus à Bruxelles le 22 mars dernier, je peux vous confirmer que la police fédérale, et plus particulièrement, la police judiciaire fédérale de Bruxelles, coopère avec les services fédéraux américains dans tous les domaines utiles pour l'enquête: échange d'informations, expertise en matière d'explosifs, interviews de victimes américaines, identification des victimes mortelles, ...

En 2011, la Belgique et les États-Unis ont signé un accord bilatéral portant sur le renforcement de la coopération dans la prévention et la lutte contre la criminalité grave, en ce compris le terrorisme.

Ce traité est entré en vigueur le 22 mai 2014. Les services de police compétents des deux pays sont en train d'examiner la manière de renforcer davantage leur coopération. Il s'agissait d'un des objectifs de la visite de l'assistant du président chargé des questions de sécurité: comment élargir notre collaboration?

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*